

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007  
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008/I-119/08  
Séance du 13 DEC. 2007

### ETUDES CONNEXES AUX DOCUMENTS D'URBANISME

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2001/III- 501/1 en date du 28 septembre 2001
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Aménagement et de la Territorialité du 21 novembre 2007,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Met en place une réflexion sur les études connexes, particulièrement celles ayant des incidences sur les politiques environnementales ou routières. Cette réflexion sera menée transversalement dans les différentes commissions concernées durant l'année 2008, et devra aboutir à la définition d'éléments de structuration et d'harmonisation de ces aides.
- Prévoit la mise en place d'un dispositif de soutien aux AEU en les intégrant dans les études connexes. Ce dispositif de soutien pourrait être accordé aux communes et aux EPCI maîtres d'ouvrage, dans le cadre d'un cofinancement avec l'ADEME et dans la limite de 50 % de la charge résiduelle supportée par le maître d'ouvrage, pour un plafond maximal de dépense subventionnable de 21 888 €.

La subvention pourrait être allouée sur la base d'un dossier constitué, outre les éléments habituels, d'une lettre de demande du maître d'ouvrage, et d'une copie certifiée conforme de la notification de l'accord de subvention de l'ADEME envers le demandeur.

Les autres règles d'éligibilité de la rubrique « études connexes » seront applicables.

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER